

Image not found or type unknown



Renseignements, conseils juridiques

Par **isaac2773**, le **13/03/2012** à **15:45**

Bonjour, je suis algérien, je vis irrégulièrement en France..depuis 2009, mais avant cette date j'avais le statut étudiant (du 2002/2008) dans quelques jours je vais avoir les 10 ans de présence sur le territoire français... (en additionnant les années lorsqu'il j'avais le statut étudiant aux années de ma présence irrégulièrement sur le territoire français) n'est-ce que je pourrai bénéficier d'une régularisation par le décret: 10 ans de présence sur le territoire ? merci d'avance à vos réponses